



## Commissions des commerciaux

-----  
Par marseillais63

bonjour, un employeur est il obligé de donner la même commission à tous ses commerciaux travaillant au même poste?  
par exemple je suis commissionné à 3% alors que certains de mes collègues sont à 4% pour le même travail avec les mêmes produits a vendre sur des secteurs géographiques identique?  
merci pour vos réponses.

-----  
Par jpgroussard

Bonjour,

non, il n'est pas obligé de payer pareil tout le monde.

Lors de votre embauche soit il vous a dit "je vous paye à 3%" et vous avez accepté.

Soit vous vous êtes mis d'accord, après négociation, à 3%.

C'est normal d'être frustré lorsque vous découvrez les commissions de vos collègues.

Ça arrive assez souvent que les anciens "découvrent" que le tout dernier a un pourcentage supérieur. Il y a également de la frustration.

Cdt

-----  
Par AGeorges

Bonjour Marseillais,

Pour le patron, le sujet n'est ni le produit ni le secteur géographique (encore que 'identique' soit ambigu).

Le problème est le CA.

Si votre CA s'élève vite, allez renégocier votre part.

Un petit raisonnement un peu simpliste pour vous donner l'idée :

Le commercial A fait un CA de 1000K. Il est commissionné à 4%. L'employeur 'gagne' 960?.

Le commercial V (vous) fait un CA de 100K. Il est commissionné à 3%. L'employeur 'gagne' 97?.

Qui sera favorisé ?

Sur le marché des commerciaux, certains ont une réputation et peuvent négocier leur com'. A vous de faire la vôtre.